



® **TECHNICKÝ A ZKUŠEBNÍ ÚSTAV STAVEBNÍ PRAHA, s.p.**
Technical and Test Institute for Construction Prague, SOE

Akreditované laboratoře, Autorizovaná osoba, Notifikovaná osoba, Oznamený subjekt, Subjekt pro technické posuzování,
Certifikační orgány, Inspekční orgán / Accredited Laboratories, Authorized Body, Notified Body, Technical Assessment Body,
Certification Bodies, Inspection Body • Prosecká 811/76a, Prosek, 190 00 Praha 9, Czech Republic

Organisme certificateur
Antenne 0300 – Pilsen
émet

LE CERTIFICAT

n° 030-068544

sur le produit :

**Carreaux céramiques pressés à sec ayant une absorption d'eau (E > 10%)
groupe B III de l'annexe K
déclarés conformément à EN 14411 ed.3:2017, ISO 13006:2018**

demandeur :

LASSELSBERGER, s. r. o.

N° d'identification :	25238078
adresse :	320 00 Plzeň-jižní předměstí, Adelova 2549/1
Fabricant :	LASSELSBERGER, s. r. o.
N° d'identification :	25238078
adresse :	Adelova 2549/1, 320 00 Plzeň-Jižní předměstí
Site de production :	Usines : Chlumčany (Dlaždice I, II, Borovany) Décoration spéciale (Horní Bříza)
adresse :	Dlaždice I, II ul. U Keramičky 448, 334 42 Chlumčany Borovany Tovární 137, 373 12 Borovany
Commande :	Décoration spéciale Horní Bříza, Tovární 77, 330 12 Horní Bříza Z030250211

Le schéma de certification 3 selon la norme EN ISO/IEC 17067 comprend le prélèvement et l'essai d'échantillons de produit effectués simultanément à l'évaluation du système de gestion de la fabrication, ainsi que la surveillance du système de gestion de la fabrication effectuée simultanément à l'essai d'échantillons prélevés sur le lieu de fabrication.

Par le présent certificat, l'organisme certificateur atteste que :

- il a été constaté que les caractéristiques de l'échantillon de produit concerné sont conformes aux exigences des spécifications techniques de la norme :
EN 14411 éd.2: 2013 – Carreaux céramiques – Définitions, classification, caractéristiques et marquage, annexe K, tableau K.1, Groupe BIII
ISO 13006:2018 – Carreaux et dalles céramiques - Définitions, classification, caractéristiques et marquage – annexe K, groupe BIII
- le système de gestion de la production est conforme à la documentation technique et il garantit que les produits mis sur le marché sont conformes aux spécifications techniques sus-indiquées.

Le présent certificat est émis sur la base du protocole de résultat de certification du produit n°030-068543 du 1^{er} juillet 2025 émis par TZÚS Praha, s. p. - antenne de Pilsen, qui est remis au demandeur. Le protocole comprend les conclusions des observations et les conditions de validité du certificat.

Le certificat comprend 1 annexe (1 page) qui est partie intégrante du certificat.

Pilsen, le 1^{er} 7. 2025

Validité du certificat jusqu'au : 31. 7. 2028



Visa de l'organisme compétent

Bc Luboš Hausner
représentant du responsable de l'organisme certificateur

Pièce jointe au certificat n° 030-068544

Conditions de validité et d'utilisation du certificat :

1. Le certificat de conformité ne peut être utilisé que pour les fins pour lesquelles il a été émis.
2. Ce certificat ne remplace aucun document émis par un organisme autorisé selon la directive gouvernementale n° 163/2002 Coll., ou par un organisme déclaré selon le règlement (UE) n°305/2011 du parlement européen et du conseil.
3. Le produit certifié doit toujours rester en conformité avec les spécifications techniques.
4. Le titulaire du certificat est dans l'obligation :
 - a) d'informer l'organisme de certification de toutes les éventuelles modifications : modifications du produit ou du processus de fabrication, changements de matériaux, changements du système de gestion de la fabrication qui pourrait avoir un effet sur la conformité du produit certifié ;
 - b) d'informer l'organisme certificateur de tout changement de propriété, de structure ou de direction ;
 - c) de tenir un registre des plaintes relatives aux non-conformités du produit certifié avec les exigences de la norme correspondante ;
 - d) de prendre les mesures adaptées pour supprimer les non-conformités et documenter les mesures prises ;
 - e) de présenter le registre des plaintes à l'organisme certificateur sur simple demande ;
 - f) de permettre à l'organisme certificateur d'effectuer un contrôle périodique pendant toute la durée de validité du certificat.
5. L'organisme certificateur effectue une évaluation répétée du produit dans le cas de changements pouvant avoir des conséquences sur les caractéristiques du produit, de changements des spécifications techniques du produit ou de changements importants dans la propriété, la structure ou la direction de l'organisation.
6. La validité du présent certificat est conditionnée par une évaluation positive des résultats des contrôles contenus dans les compte-rendus de l'organisme certificateur et remis au titulaire du certificat.
7. Le titulaire peut faire appel contre le présent certificat auprès de TZÚS Praha, s.p., service de gestion de la qualité, dans un délai de 15 jours à compter de la réception de ce certificat.

Cette pièce jointe fait partie intégrante du certificat n° 030-068544.

Fait à Pilsen, le 1er 7. 2025




Bc Luboš Hausner
zástupce vedoucího certifikačního orgánu